



Actualités



Conseil Départemental
Bouches-du-Rhône
Mardi 17 juin 2025

→ www.cgt-cd13.org

Arrêts maladie dans la fonction publique : les agents de catégorie C grands perdants des nouvelles règles d'indemnisation

Depuis le 1^{er} mars 2025, les arrêts maladie de la fonction publique sont moins bien indemnisés. Un changement qui pèse plus lourd sur les fonctionnaires les moins bien payés. Un coup de rabot qui n'est pas passé inaperçu. En réduisant l'indemnisation des agents de la fonction publique le gouvernement espère économiser pas moins de 900 millions d'euros.

Car depuis le 1^{er} mars 2025, les règles d'indemnisation ont changé : les fonctionnaires et contractuels ne perçoivent plus 100% de leur salaire en cas d'arrêt maladie ordinaire, mais seulement 90% pendant les trois premiers mois d'arrêt. Une baisse entérinée par l'adoption définitive du projet de loi de finances (PLF) 2025.

Si l'objectif affiché est celui d'aligner les règles du public sur celles du privé, nous savons que plus de 70% des employeurs privés complètent la différence pour éviter toute perte de salaire.

Si tous les fonctionnaires sont concernés c'est bien les moins bien payés qui vont être les plus impactés : 10% de rémunération en moins pour les catégories C qui représentent 75% des effectifs de la fonction publique territoriale, c'est une attaque sans précédent !

Cette ponction pèse plus lourd sur les plus petits salaires, où chaque euro compte.

Pour les agents de catégorie C travaillant au sein des collectivités territoriales, c'est la double peine. Peu d'évolution de carrière, impact certain en cas d'arrêt maladie, IFSE en berne !

Vous êtes invité·e à signer la pétition intersyndicale en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

***Déjà plus de 130 000 signatures !
Lien sur cgt-cd13.org.***



La CGT vous informe

www.cgt-cd13.org



La CGT toujours à votre disposition :

Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83
Xavier MUNOZ : 04.13.31.19.74



La CGT appelle les agents de catégories C en Assemblée Générale mardi 24 juin

Les catégories C, toutes filières confondues, soit 4 250 agents, ont fait l'objet d'un rehaussement de leur IFSE socle de 70 euros brut par mois. Cependant, cette somme restant dérisoire, nous avons demandé l'engagement à notre collectivité de revenir sur cette situation injuste. Chose qui deux ans après reste sans effet !

Or, sans évolution de la position de notre collectivité, les écarts des montants-socles de l'IFSE entre la catégorie C et la catégorie B sont colossaux car compris entre 50 et 83% en fonction des classifications CG1, CG2, et BG1, BG2, BG3 alors qu'ils étaient auparavant contenus entre 28 et 33%. Nous souhaitons retrouver les écarts précédents, justes et proportionnés.

C'est pourquoi notre syndicat revendique une IFSE socle à 510 euros pour toutes les catégories C. La Collectivité doit poursuivre ses efforts et ouvrir de nouvelles négociations pour les personnels dont les salaires sont les plus faibles.

La CGT vous invite donc à rejoindre l'Assemblée Générale qu'elle organise mardi 24 juin 2025 de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel du Département en salle A1 123 C

3 heures d'information syndicale ont été déposées par nos soins.

Contractuels de la collectivité : le Département a signé une convention de gestion de vos ARE* avec France-Travail !

Devant la complicité grandissante des règles de gestion des agents contractuels qui bénéficient d'une allocation ARE* et face au nouveau coût du logiciel imposé par le seul opérateur qui en détient donc l'exclusite sur le plan national, la collectivité a décidé de passer une Convention avec France-Travail afin de lui confier la gestion du passage aux ARE, pour ces personnels extrêmement précaires (il s'agit pour bon nombre d'entre eux des ATC des collèges mais pas que... des assistants familiaux aussi !).

Les arguments de la collectivité en faveur de cette Convention reposent sur un paiement des allocations qui serait beaucoup plus rapide, sur la technicité des agents de France-Travail, sur les règles d'indemnisation et sur le fait de doter les agents d'un seul et même interlocuteur, à savoir France-Travail.

Notre syndicat a interrogé la collectivité sur cette nouvelle orientation qui ressemble à s'y méprendre à une délégation de nos prérogatives. Nous avons néanmoins pu entendre les arguments apportés, à savoir :

- la collectivité maintiendra en interne 2 référents DRH qui feront le lien avec les agents concernés ;
- cette Convention d'une durée au départ indéterminée pourra être résiliée à tout moment avec un préavis d'une année.

Un bilan de suivi de cette convention sera sollicité par notre syndicat et nous restons à la disposition de tous les agents rencontrant des difficultés au moment de ce passage qui interviendra le 1^{er} juillet 2025.

**ARE : Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi.*

Les Assises de la protection de l'enfance se tiendront les 19 et 20 juin prochains à Paris. La CGT appelle à la mobilisation !

Au fil des derniers mois, nous constatons la multiplication des mobilisations public/privé dans le secteur social et médico-social. Ces mobilisations sont très nombreuses dans le champ de la protection de l'enfance : agent·es des conseils départementaux, des services décentralisés de l'ASE se mobilisent et exigent que des décisions soient prises à tous les niveaux.

Le gouvernement ne peut plus nier cette réalité, à l'instar du rapport rendu par la Commission des lois en avril dernier. Le constat, nous, nous l'avons fait depuis des années et malheureusement les décisions ne vont pas dans le sens de l'intérêt des enfants et des professionnels. Partout, la perte de sens, le fait d'être submergés, d'être soumis à des critères de rentabilité, d'être témoins, voire acteurs de la maltraitance institutionnelle des enfants, découragent les professionnels pris en étau entre leur mission de protection et la priorisation des questions budgétaires. Beaucoup d'entre eux sont également précaires, contrats de projet, contrats Taquet, etc.

C'est pourquoi la CGT appelle les professionnels à se mobiliser et rejoindre le rassemblement devant la Préfecture à Marseille jeudi 19 juin 2025 à 10h00

Exigeons des moyens et le respect de l'intérêt premier de l'enfant !